

# École Maternelle La Fontaine

## Compte rendu du conseil d'école

### du 12 novembre 2012

#### En présence :

des enseignantes de l'école : Mmes Deroux, Jegen, Guéry, Gonsard, Reynard et Naudin, Widemer.  
de l'Atsem : Mme Gilles

de la municipalité : M Roy-Chevalier, Maire, Mme Alzon, adjointe aux affaires scolaires et Mme Deniot, responsable des affaires scolaires.

des représentants des parents d'élèves : Mmes Renou, Bourgeois-Joëts, Théveny, Roman et Guérin.

#### Etaient Absentes et excusées :

Mme Petit : Inspectrice de l'Éducation Nationale

Mme Nowicki : Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale

Mmes Yeremiyew et Valter : représentantes des parents d'élèves

## 1 La composition de l'école

L'école compte actuellement 171 élèves (chiffre fluctuant dans les deux sens régulièrement), répartis en 6 classes. L'équipe enseignante est composée de 6 professeurs dont la directrice et un professeur compensant la décharge de la directrice le vendredi. Elles sont assistées par 6 atsems et une apprenti atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

<b>PS</b>	<b>Enseignant</b>	<b>Chantal Deroux</b>
	Décharge	Caroline Widmer
	Atsem	Odette Da Silva
<b>PS</b>	<b>Enseignant</b>	<b>Isabelle Jegen</b>
	Atsem	Karima Benali
<b>MS</b>	<b>Enseignant</b>	<b>Carole-Laure Guéry</b>
	Atsem	Christel Gilles

<b>MS</b>	<b>Enseignant</b>	<b>Typhaine Gonsard</b>
	Atsem	Sandrine Poirson
<b>GS</b>	<b>Enseignant</b>	<b>Marion Reynard</b>
	Atsem	Nure Nunes
<b>GS</b>	<b>Enseignant</b>	<b>Élise Naudin</b>
	Atsem	Nathalie Voilmy

L'ouverture d'un nouveau dortoir a permis de proposer une place à chacun des enfants faisant la sieste (petite et moyenne section). La salle de motricité peut, ainsi, être exclusivement consacrée à cette fonction, avec des structures adaptées matin et après-midi. Cela évite les déménagements quotidiens pour faire place à un dortoir temporaire.

## 2 Le règlement intérieur

Il reste inchangé, la dernière modification datant de 2004. Le Conseil d'École souhaite que chaque parent puisse être bien informé de son contenu, c'est pourquoi même s'il a déjà été distribué en septembre, il le sera de nouveau et devra être signé par les parents et rapporté à l'école.

Nous rappelons ici un point important extrait de ce règlement intérieur :

- « Les horaires de l'école sont :  
le matin 8h30 - 11h30  
l'après-midi 13h30 - 16h30
- L'arrivée et le départ des enfants doivent s'effectuer dans les plages horaires suivantes:  
Le matin 8h20 – 8h35  
11h20 – 11h35  
L'après-midi 13h20 – 13h30  
16h20 – 16h35

Les parents ne respectant pas ces horaires s'exposent à trouver les portes closes. »

Nous précisons deux points importants :

- Les portes de l'école ne sont pas ouvertes en dehors des horaires d'ouverture, tous les professeurs, ainsi que la directrice, étant en classe avec leurs élèves.
- Il n'y a pas de secrétaire dans l'école. Les messages téléphoniques laissés par les parents sont écoutés régulièrement dans la journée.

### **3 résultats des élections**

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 12 octobre dernier. Chacun des parents, dont un enfant est inscrit dans l'école, est titulaire d'un droit de vote qu'il peut exprimer par correspondance, comme expliqué dans l'enveloppe informant des élections.

Il a été compté 130 votants pour 325 inscrits. La participation a donc été de 40 %

Les 6 sièges (1 siège par classe) ont été attribués selon la répartition suivante :

- 2 pour la PEEP,
- 4 pour la FCPE.

Les 6 parents d'élèves élus et leurs suppléants sont à votre disposition. Leurs coordonnées sont sur le panneau d'affichage devant l'école qui leur est dédié. Vous pouvez aussi les interpeller à l'école.

### **4 Les travaux**

Mme Deroux, directrice de l'école, veille à ce que les bâtiments soient compatibles avec l'accueil des enfants, et est, à ce titre, régulièrement amenée à faire des demandes de travaux au centre technique municipal.

Elle souhaiterait qu'il y ait plus de réactivité quant à ses demandes, surtout quand il s'agit de réparation portant sur des éléments de sécurité, ou d'hygiène (remise des protections caoutchouc sur les bords saillants des poteaux du préau, ou remplacement de la serrure du portail de secours, fuite dans un dortoir du haut quand il pleut, vitres cassées...). La réalisation peut tarder et il lui est nécessaire de renouveler plusieurs fois les mêmes demandes. Concernant ces demandes à caractère urgent et/ou dangereux, Mme Deroux aimerait qu'on puisse la croire sur parole sans être obligée de perdre du temps dans des demandes écrites systématiques.

Pour une meilleure organisation il serait préférable que le technicien, devant intervenir, prévienne de sa visite au préalable, pour qu'il ne se déplace pas à un moment inopportun (directrice en sortie ou dans sa classe...) car sa visite, dans ces conditions, peut générer des perturbations, voir être inutile.

Le Conseil d'École demande à ce que M Denisart (directeur adjoint des services techniques) reprenne, comme l'année dernière, ses visites mensuelles qui permettront de faire un point sur les petits et gros travaux à planifier. Pour solution aux demandes les plus urgentes, monsieur le Maire propose de s'adresser directement à Mme Deniot.

### **5 Le projet d'école**

Nous entrons dans la 2ème année de la réalisation du projet d'école mis en place pour 3 ans dont l'intitulé est : « développer le langage au travers des contes des 5 continents et ouvrir l'esprit vers d'autres cultures ».

Cette année, les élèves découvriront l'Océanie et les Amériques avec un volet artistique particulier : peintures aborigènes et amérindiennes et musiques du folklore australien et américain.

La partie culinaire, initiée en classe, pourra trouver son prolongement dans quelques menus proposés par M Marlin, chef de cuisine des cantines de Wissous. (voir compte-rendu de la commission menu du 20 novembre 2012 sur [www.fcpewissous.info](http://www.fcpewissous.info))

Si des parents souhaitent faire avec leurs enfants un lien avec les apprentissages en classe, l'équipe enseignante vous informe que le musée des Arts Premiers du Quai Branly, propose une exposition intitulée « Aux sources de la peinture aborigène ». <http://www.quaibrany.fr>

Cette exposition n'est malheureusement que difficilement accessible aux classes compte tenu de leur configuration. Mais à titre individuel, il y a de nombreuses visites contées accessibles à tous.

## **6 Point sur la coopérative**

Nous remercions les parents qui ont fait un don à la coopérative cette année. Nous rappelons que ce don n'est pas obligatoire mais, ajouté à la subvention de la caisse des écoles et aux recettes de la vente des photos de classe, il contribue à améliorer les conditions de travail de nos enfants. C'est grâce aux fonds de la coopérative que sont payés les sorties, les spectacles, et divers matériels pédagogiques (cf § "Vie de l'école").

Les parents ne désirant pas faire de don seront sollicités pour le paiement de la participation de leur enfant à une sortie ou un spectacle. Sinon, il est encore possible de donner à la coopérative, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du professeur de votre enfant.

## **7 Les dates de vacances**

Du fait de la décision gouvernementale de prolonger les vacances de la Toussaint de 2 jours, ces jours seront rattrapés le mercredi 22 mai (le lundi 20 mai est férié, donc la semaine reste à 4 jours) et le vendredi 5 juillet.

## **8 Les dates des prochains conseil d'école**

Les prochains conseils d'école auront lieu les lundis 25 février et 13 mai. L'ordre du jour établi par Mme la Directrice sur proposition des associations de parents d'élèves, doit être rendu au moins 15 jours avant la réunion. Si vous désirez poser une question, prenez contact avec les représentants des parents d'élèves.

## **9 Vie de l'école**

L'année est ponctuée de spectacles et de sorties financés par la coopérative scolaire.

Le spectacle de Noël, destiné aux enfants, aura lieu le mardi 18 décembre après-midi et présenté par la Compagnie La Cicadelle « le Père Noël est endormi ».

Le « budget car pour les sorties de classes » financé par la Mairie pour l'année civile 2012, n'ayant pas été entièrement utilisé sur l'année scolaire précédente, il est envisagé d'en faire profiter 1 ou 2 classes d'ici décembre, mais rien n'est encore défini.

Les sorties et animations de fin d'année scolaire sont en cours de réflexion.

Les photos de classe et individuelles seront faites et proposées à la vente au profit de la coopérative scolaire au printemps.

## **10 Carte scolaire**

Mme Petit, Inspectrice de l'Éducation Nationale, a demandé à la municipalité de faire une carte scolaire. Il s'agit de créer 2 secteurs sur Wissous qui détermineront automatiquement l'école (Victor-Baloche ou La-Fontaine) dans laquelle doit être inscrit un enfant. Cette carte scolaire, votée par le conseil municipal de décembre, sera appliquée aux enfants inscrits en petite section en septembre 2013 et aux nouveaux arrivants, avec la volonté de conserver les fratries dans la même école. Ainsi, si la carte scolaire place votre logement dans la zone Victor-Baloche alors qu'un de vos enfants est déjà à l'école La-Fontaine et que vous inscriviez un autre enfant en PS, celui-ci ne sera pas séparé de son aîné.

Pour la création de ces zones, le secteur géographique sera le premier critère mais ne pourra pas être le seul. En effet, sur le territoire, les densités de population aux abords des 2 écoles étant très inégales (plus de population autour de l'école La-Fontaine de par la proximité du quartier St-Eloi, Montjean, et la Résidence de la Vallée), la Mairie sera peut-être amenée à séparer un quartier en 2.

Il est à noter que cette carte scolaire pourra être revue chaque année si nécessaire et qu'ainsi elle pourra tenir compte de l'évolution des implantations de logements dans les années futures.

## 11 Parking à vélo

Les parents d'élèves souhaiteraient, pour compléter la création de la nouvelle piste cyclable, que soient installés des dispositifs pour accrocher les vélos des enfants.

Il ne pourra s'agir que de poteaux d'accroche à l'extérieur de l'école, puisqu'un abri sécurisé à l'intérieur de l'enceinte de l'école empiéterait trop sur l'espace dévolu aux enfants.

En outre, pour rester sur le thème de la circulation, nous demandons à monsieur le Maire, de rappeler aux agents de police municipaux que les écoles ouvrent à 8h20 et 13h20 pour l'arrivée des élèves de maternelle et d'élémentaire ; et 11h20 et 16h20 pour la sortie des élèves de maternelle (11h30 et 16h30 en élémentaire). Cela rendrait un grand service aux familles si un agent pouvait être présent dès 8h15, 11h15, 13h15 et 16h15.

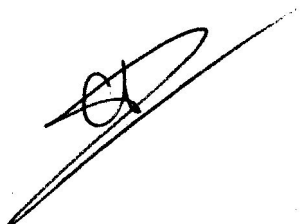
## 12 Aménagement de la circulation entre le préau et les classes coté réfectoire

L'augmentation, ces dernières années du nombre d'élèves, qui a fait ouvrir les 2 classes au dessus du réfectoire et celle à côté du réfectoire, entraîne une augmentation de la circulation dès le préau et dans toute cette nouvelle aile de l'école avec un grand nombre de portes à ouvrir.

Les parents d'élèves, qui souhaiteraient voir la circulation se fluidifier et se simplifier en toute sécurité pour tous les utilisateurs de cette partie, proposent que les portes qui mènent aux 3 classes, soient laissées ouvertes pendant les 15 minutes d'accueil le matin.

Cette solution sera d'abord en test pour savoir si cette organisation est possible, n'est pas contraire aux règles de sécurité qui veulent que des portes coupe-feux soient toujours fermées et qu'elle n'endommage pas les grommets des portes. Suite à ce test, un point sera fait avec madame la Directrice, les parents d'élèves et les services techniques.

**Mme Deroux,**  
Directrice de l'école



**Mme Bourgeois-Joëts,**  
représentante  
des parents d'élèves  
FCPE

